

CONDITIONS GÉNÉRALES
PRESBYCOR

PresbyCor est une plateforme web et mobile (la « **Plateforme** ») exploitée par PresbyCor SAS, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social situé à Nice (06000), 14 rue Paul Déroulède, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro d'identification 883 758 427 et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR95883758427 (le « **Prestataire** »).

La Plateforme permet à ses Utilisateurs de calculer un traitement laser pour la compensation de la presbytie (en *LASIK* ou *PRK*) (le ou les « **Traitement(s)** »). Les Traitements générés sont utilisables uniquement sur les laser Excimer de la marque Alcon/Wavelight commercialisés jusqu'au 1er Juin 2020.

Pour chaque traitement, trois stratégies sont alors proposées à l'Utilisateur (la ou les « **Stratégie(s)** ») :

- *Equi-Vision*
- *Dual-Vision*
- *Mono-Vision Optimized*

ARTICLE PRÉLIMINAIRE - DÉFINITIONS - RÈGLES D'INTERPRÉTATION

0.1. Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Contrat ont la signification suivante :

« Bogue »	désigne toute erreur de conception, ou de réalisation, ou de programmation de la Plateforme qui empêche l'utilisation normale de tout ou partie de la Plateforme et/ou provoque un résultat ou une action incorrecte alors que la Plateforme est utilisée conformément aux instructions ;
« Client »	a le sens qui lui est attribué dans les Conditions Particulières ;
« Conditions Particulières »	a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
« Contrat »	a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
« Contrôle »	a le sens qui résulte des dispositions de l'article L. 233-3 I et II du code du commerce, le verbe « Contrôler » devant être interprété en conséquence ;
« Information(s) Confidentielle(s) »	a le sens qui lui est attribué à l'article 14 ;

« Jour(s) »	désigne un jour de la semaine autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en France au sens des dispositions de l'article L. 3133-1 du code du travail ;
« Partie(s) »	désigne le Prestataire et le Client ;
« Plateforme »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Prestataire »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Service(s) »	désigne l'ensemble des services applicatifs proposés par la Plateforme à savoir essentiellement la génération de Stratégies pour un Traitement donné ;
« Stratégie(s) »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Tiers »	désigne toute personne physique ou morale ou tout autre entité, qui n'est pas une Partie au présent Contrat ; et
« Traitement(s) »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Utilisateur »	désigne toute personne physique ayant accès à la Plateforme conformément aux stipulations du Contrat et disposant d'un compte membre sur la Plateforme.

0.2. Règles d'interprétation

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation du présent Contrat :

- (a) les titres des articles et des annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat ;
- (b) l'usage des expressions « y compris », « en particulier », ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- (c) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- (d) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin ;
- (e) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- (f) toute référence à une Partie inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ; et
- (g) toute référence à un document s'entend de ce document tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé (autrement qu'en violation des stipulations du présent Contrat).

ARTICLE 1 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont :

- les conditions particulières générés sur la Plateforme lors de la souscription du Client sous forme de récapitulatif de commande (les « **Conditions Particulières** ») ; et
- les présentes Conditions Générales.

L'ensemble des documents précités forment ensemble le contrat unissant les Parties (le « **Contrat** »).

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un des documents précités, le document de niveau supérieur prévaudra.

ARTICLE 2 - ELIGIBILITÉ AUX SERVICES - DÉCLARATIONS DU CLIENT

2.1. Eligibilité aux Services

Pour être éligible aux Services, le Client doit être (i) une personne physique professionnelle de la santé dûment autorisée à exercer, dans le pays de leur lieu d'exercice, la profession d'ophtalmologiste et les opérations liées à l'usage de la Plateforme (chirurgie réfractive), ou (ii) une personne morale dont les associés ou les praticiens sont dûment autorisés à exercer, dans le pays de leur lieu d'exercice, la profession d'ophtalmologiste et les opérations liées à l'usage de la Plateforme (chirurgie réfractive).

Lors de la souscription aux Services, le Prestataire requiert la communication des informations notamment suivantes :

- (i) pour une personne physique : nom, prénom, date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone et numéro d'inscription à l'Ordre des Médecins.
- (ii) pour une personne morale : dénomination sociale, numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés, nom et prénom du représentant légal, adresse mail et numéro de téléphone.

La souscription n'est pas automatique et requiert une validation du Prestataire du profil du Client intervenant dans un délai non contractuel de 72 heures. Le Prestataire se réserve le droit de refuser la souscription de tout Client et ne saurait être tenue d'en justifier les motifs.

Le Client s'interdit de créer tout profil fictif sur la Plateforme. En cas de suspicion, le Client devra en assumer l'ensemble des conséquences financières, en ce compris le remboursement des Traitements éventuellement offerts lors d'une première souscription.

2.2. Déclarations du Client

Le Client déclare :

- agir en tant que professionnel au sens du droit de la consommation et recourir à la Plateforme pour ses besoins professionnels uniquement ;
- avoir pris l'entière connaissance des présentes et annexes ;
- avoir reçu toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée ;
- avoir la pleine capacité, le pouvoir et l'autorité à l'effet de conclure et d'exécuter les présentes ;
- répondre à l'ensemble des conditions d'éligibilité mentionnées à l'article 2.1 ; et
- que la conclusion des présentes ne contrevient à aucune disposition législative, réglementaire, statutaire ou stipulation contractuelle qui lui est applicable.
- qu'il est le seul responsable du traitement laser exécuté sur le patient.

ARTICLE 3 - OBJET DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'accès à la Plateforme et aux Services souscrits par le Client.

Le Prestataire consent au Client qui accepte après avoir pleinement testé la Plateforme avec tout sachant de son choix, un droit, dans les strictes conditions de l'article 8, d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services applicatifs pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de ce présent Contrat sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Client s'engage à notifier au Prestataire dans les plus brefs délais tout changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Le Prestataire ne saurait être en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Client.

ARTICLE 4 - ACCÈS - UTILISATION DE LA PLATEFORME

4.1. Modalités d'accès à la Plateforme

La Plateforme est accessible à l'adresse web suivante : <https://presbycor.com> optimisée pour les dernières versions des navigateurs Edge, Chrome et Firefox. Le Prestataire n'est pas responsable de la bonne installation et du bon fonctionnement des navigateurs sur les postes du Client.

4.2. Conditions d'accès

L'accès à la Plateforme s'effectue au moyen des identifiants générés sur la Plateforme. Cet accès donne la possibilité notamment de générer des Traitements dans les limites des stipulations des Conditions Particulières.

Les identifiants générés sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Les identifiants ne pourront être utilisés que par les salariés, au sens du code du travail français, ou mandataire social du Client ou de l'une des sociétés qu'il Contrôle. En tout état de cause, l'utilisation de la Plateforme par ces Utilisateurs suppose le respect du présent Contrat dont le Client se porte garant à l'égard du Prestataire. Le Client s'engage alors à veiller au bon respect des présentes de la Plateforme par l'ensemble des Utilisateurs.

Le Prestataire se réserve le droit d'agir en justice contre le Client, sur tout fondement et directement, en cas de préjudice de quelque nature que ce soit causé par les Utilisateurs afin notamment que le Client répare l'ensemble des conséquences dommageables causées par ces Tiers.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation desdits identifiants. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'utilise par la Plateforme. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne utilise la Plateforme, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé et par mail.

En cas de vol ou de pertes des identifiants, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

4.4. Disponibilité de la Plateforme

Le Prestataire met à la disposition du Client, les Services via la Plateforme accessible sur son serveur par le biais du réseau internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance.

Le Prestataire se réserve le droit de mettre à jour et d'opérer des modifications fonctionnelles de la Plateforme à tout moment. Ces mises à jours et modifications fonctionnelles de la Plateforme pourront rendre momentanément indisponible l'accès aux Services.

Le Client est averti des aléas techniques et des interruptions d'accès pouvant survenir. Par suite, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des indisponibilités ou ralentissements des Services.

Le Client s'engage à ne pas exposer la Plateforme à tout risque de piratage et de tentative d'atteinte à la vulnérabilité de la Plateforme et de son système de sécurité. En conséquence, le Client devra mettre en place l'ensemble des mesures adéquates pour prévenir les risques précités ou tout autre risque susceptibles d'affecter la Plateforme et son hébergeur.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles réguliers de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client puisse accéder et utiliser à la Plateforme dans les conditions déterminées par les présentes.

4.5. Données de Traitement

L'utilisation de la Plateforme requiert la saisie manuelle de diverses données par l'Utilisateur. Une fois les données saisies et le Traitement généré, ledit Traitement sera décompté du compte du Client. Aucun remboursement de Traitement ne sera accordé au Client, y compris en cas d'erreur de saisie.

En conséquence, il est recommandé à l'Utilisateur de s'assurer de l'exactitude desdites données avant de générer le Traitement concerné.

L'Utilisateur est informé que les dispositifs d'alerte de la Plateforme ne détectent pas nécessairement toutes les incohérences ou erreurs de saisies. Par suite, l'Utilisateur ne saurait réclamer la génération d'un nouveau Traitement en cas d'inaction desdits dispositifs d'alerte.

4.6. Stratégies proposées

La génération du Traitement se décline selon trois (3) stratégies telles que mentionnées dans l'exposé préalable.

Ces Stratégies devant être traitées comme des opinions non médicales sont purement indicatives et ne sauraient se substituer à une analyse médicale rigoureuse de la part de l'Utilisateur. Par suite, l'Utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures afin de s'assurer que les Stratégies générées par la Plateforme sont médicalement applicables sans risque pour le patient.

Le choix et l'application d'une Stratégie par l'Utilisateur relève donc de son entière responsabilité.

ARTICLE 5 - ASSISTANCE

Une assistance technique du Prestataire gratuite est disponible tous les Jours via la messagerie suivante : contact@presbycor.com

Le Prestataire s'efforcera de résoudre dans ce cadre les Bogues auxquelles le Client se trouverait confronté.

Le Prestataire ne s'engage pas néanmoins sur un délai de réponse.

Une fois le courriel précité reçu, le Prestataire établit le diagnostic des Bogues signalés par le Client et fait ses meilleurs efforts afin d'apporter des corrections ou solutions de contournement soit par des instructions téléphoniques ou écrites (par courriel ou télécopie) qu'il donne au Client, soit par télé-maintenance, selon la procédure qu'il juge la plus appropriée.

Il est expressément exclu du service d'assistance tout dysfonctionnement de la Plateforme qui serait dû directement ou indirectement à une erreur d'utilisation par le Client ou tout Tiers en ce compris tout Utilisateur.

ARTICLE 6 - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Formation

Afin d'accompagner le Client dans son utilisation de la Plateforme, le Prestataire propose une formation sur le site du Client ou à distance ayant pour objet la présentation des principales fonctionnalités et modalités d'utilisation de la Plateforme.

Le coût de la formation fera l'objet d'une facturation complémentaire du Prestataire déterminée selon un commun accord des Parties.

Les frais de déplacements des formateurs du Prestataire seront pris en charge par le Client. Les dates et les modalités de la formation seront déterminées en bonne intelligence par les Parties et d'un commun accord.

6.2. Fonctionnalités supplémentaires

Des fonctionnalités supplémentaires pourront être développées par le Prestataire à la demande du Client.

En tout état de cause, les nouvelles fonctionnalités seront l'entière propriété du Prestataire et le Client ne pourra revendiquer une quelconque propriété ou indemnité sur lesdits développements. Ces développements seront réalisés d'un commun accord et facturés par le Prestataire dans les conditions que les Parties détermineront.

ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES

7.1. Objet, nature et finalité du traitement

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, le Prestataire pourra être amené à traiter les données à caractère personnel contenues dans les données saisies par l'Utilisateur en vue de la génération de Traitements.

Les catégories des personnes concernées par ce traitement sont les patients de l'Utilisateur.

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance et données ophtalmologiques du patient : dominance oculaire, réfraction, kératométrie, asphéricité cornéenne, pupillométrie, addition minimale de lecture, acuités visuelles, pachymétrie.

Ces données sont collectées uniquement pour :

- la fourniture des Services ;
- à des fins statistiques après anonymisation ;
- répondre aux obligations légales et réglementaires applicables au Prestataire.

7.2. Engagement du Client

Le Client s'engage à :

- être en mesure de démontrer, notamment au Prestataire, que les personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles ont donné leur consentement librement ; et
- se conformer à l'ensemble des dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et des lois nationales applicables au traitement des données personnelles.

7.3. Rôle du Prestataire

Le Prestataire n'assume, au sens du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, qu'un rôle de sous-traitant du Client dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.

En conséquence, le Prestataire ne détermine pas les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne sont traitées par le Prestataire que sur instruction du Client dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à

moins que le Prestataire ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union Européenne ou national ; dans ce cas, le Prestataire informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une information pour des motifs importants d'intérêts publics.

Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 ou de toutes autres dispositions du droit de l'Union Européenne ou national relatif à la protection des données personnelles, il en informera immédiatement le Client.

7.4. Confidentialité, sécurité et collaboration

Le Prestataire s'engage à faire respecter les obligations suivantes, quant aux données à caractère personnel, par son personnel ou les prestataires auquel il a recours pour l'exécution des présentes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution du présent Contrat ou avec l'accord préalable du Client et plus généralement garantir la confidentialité des données à caractère personnel ; et
- prendre toutes les mesures de sécurité requises par l'article 32 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016. Ces mesures étant prises compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités de traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité varie, pour les droits et les libertés des personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel.

En outre, le Prestataire s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à :

- aider, dans toute la mesure du possible, le Client à s'acquitter de l'ensemble de ses obligations relatives aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, en ce compris notamment les demandes de droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), de limitation du traitement, d'opposition ou encore de portabilité ; et
- notifier au Client, par courriel, toute violation de données à caractère personnel après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
- le DPO, Monsieur LUTRAND Nicolas, peut être contacté par courriel à son attention au mail suivant: contact@presbycor.com

7.5. Sous-traitants Tiers

Le Client autorise le Prestataire à recourir à tout sous-traitant de son choix pour l'exécution des présentes. Le Prestataire informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi au Client la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Cette information comportera les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitants et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objections dans le délai précité.

Le Prestataire s'engage à ce que le(s)dit(s) sous-traitant(s) soi(en)t soumis aux mêmes obligations en matière de protection de données auxquelles il est soumis au titre des présentes étant précisé que lorsque ce sous-traitant ne remplit ses obligations en matière de protection des données, le Prestataire demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par ledit sous-traitant de ses obligations.

Dans ces conditions, le Prestataire informe qu'il aura, pour le moment, recours aux sous-traitants suivants :

- Maintenance du site : Société NUGGUY (Siret n° 81405985300022)
- Hébergement du site : Société VIXNS (Siret n° 49985757100040)

7.6. Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées tant que le compte membre du Client est actif.

Une fois le compte membre du Client supprimé, les données sont détruites sans information préalable du Client. Par suite, il est recommandé au Client avant toute suppression de son compte membre de retranscrire lesdites données sous sa seule responsabilité et à sa seule charge.

ARTICLE 8 - LICENCE - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Plateforme et des Services pendant toute la durée du Contrat.

Le présent Contrat ne confère aucun droit de propriété sur la Plateforme et les Services. La mise à disposition temporaire de la Plateforme et des Services ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Client s'engage à n'utiliser la Plateforme et ses Services que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation de la Plateforme et des Services à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Services à disposition d'un Tiers autre que les Utilisateurs et s'interdit strictement toute autre utilisation en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation sans que cette liste ne soit limitative.

Le Client s'interdit par ailleurs de reproduire tout élément de la Plateforme ou toute documentation la concernant, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

9.1. Utilisation de la Plateforme

Le rôle du Prestataire se limite à la mise à disposition de la Plateforme au Client.

Le Client est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait de la Plateforme est conforme aux dispositions légales et réglementaires. Le Prestataire ne donne aucune garantie au Client quant à la conformité de l'utilisation de la Plateforme, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

Le Client est responsable à l'égard du Prestataire de l'utilisation de la Plateforme par l'ensemble des Utilisateurs ou tout Tiers.

9.2. Données et contenu

Le Prestataire ne contrôle pas l'utilisation de la Plateforme faite par le Client.

Le Client s'engage à ne pas saisir, directement ou indirectement, un contenu susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de provoquer des protestations de Tiers, ou encore de contrevenir aux dispositions légales en vigueur.

En conséquence, il est expressément convenu qu'au cas où le Prestataire serait mis en cause, à quelque titre que ce soit, dans quelque pays que ce soit, par un Tiers sur le fondement notamment d'un droit de la propriété industrielle et/ou intellectuelle relatif à un élément directement ou indirectement fournis par le Client, en ce compris par tout Utilisateur, ce dernier s'engage à garantir entièrement le Prestataire des conséquences économiques et financières directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

Le Client devra s'assurer de l'envoi des données à la Plateforme. Le Client ne pourra reprocher au Prestataire sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Client veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

9.3. Stratégies générées

Les méthodes d'élaboration des Stratégies sont librement déterminées par le Prestataire.

Le Client est informé que la génération des Stratégies est automatisée par la Plateforme. La qualité des Stratégies qui s'ensuit dépend directement des données saisies par l'Utilisateur. En tout état de cause, il est rappelé que le Prestataire ne saurait être responsable en cas de génération de Stratégies inopérantes ou dommageables pour le patient.

Les études, analyses et Stratégies générés par la Plateforme doivent être traités uniquement comme des opinions.

Le Client assume alors l'entière responsabilité quant aux conséquences directes et/ou indirectes de l'application des Stratégies, cela sans pouvoir rechercher sur un quelconque fondement que ce soit la responsabilité du Prestataire.

9.4. Dispositions générales

En tout état de cause, le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des Tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit au présent Contrat.

Le Prestataire ne saurait être responsable du retard ou de l'inexécution du présent contrat justifié par un cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de condamnation du Prestataire, il est expressément convenu que sa responsabilité sera limitée au montant des redevances effectivement versées par le Client au titre du présent Contrat. Par suite, en cas d'utilisation de Traitements offerts par le Prestataire lors, par exemple, d'une première souscription aux Services, le Prestataire n'assumera aucune responsabilité à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 10 - REDEVANCES

10.1. Modalités

Le Client est redevable d'une redevance forfaitaire au titre de chaque Traitement dont le montant est fixé selon les stipulations des Conditions Particulières et payable sur la Plateforme préalablement à toute utilisation.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire des sommes dues.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque paiement.

10.2. Incident de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une somme à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à 15 % du montant hors taxes de la facture concernée par l'incident de paiement, sans mise en demeure préalable, par jour calendaire et à compter du premier jour de retard ;
- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client ; et
- l'exigibilité immédiate d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément à l'article D. 441-5 du code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'accès du Client et des Utilisateurs à la Plateforme et la fourniture des Services ainsi que de diminuer et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées.

ARTICLE 11 - DURÉE DU CONTRAT - RÉSILIATION

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée, chacune des Parties pouvant y mettre fin à tout moment par l'envoi d'un courriel. Ce courriel devra être adressé à l'adresse mail suivante :

- Pour le Prestataire : le mail indiqué par le Client lors de son inscription;
- Pour le Client : le mail contact@presbycor.com ;

La résiliation du présent Contrat entraîne la suppression immédiate du compte du Client sans préjudice à l'application des stipulations figurant au quatrième alinéa du présent article (délai de 2 mois lors de la mise en œuvre de la résiliation par le Prestataire).

En outre, le Client pourra supprimer son compte membre à tout moment sur la Plateforme. Aucun remboursement des Traitements non utilisés ne pourra, en revanche, être réclamé par le Client. La suppression du compte membre est réalisée conformément aux instructions indiquées sur la Plateforme.

Les Traitements souscrits ne sont valables et pourront être utilisés par le Client que pendant une durée de un (1) an à compter de leur souscription sauf accord dérogatoire accordé discrétionnairement par le Prestataire.

Le compte membre du Client reste actif en dépit de l'épuisement ou de l'expiration des Traitements disponibles sauf suppression dudit compte membre par le Client sur la Plateforme ou résiliation du Contrat par l'une des Parties. Dès suppression du compte membre par le Client, l'ensemble de ces données, en ce compris les Traitements réalisés, seront supprimées sans délai. En revanche, dans l'hypothèse où le Prestataire mettrait fin au présent Contrat, l'ensemble des données du Client, en ce compris les Traitements réalisés, seront supprimés passé un délai de 2 mois à compter de l'envoi du courriel par le Prestataire au Client l'informant de la résiliation des présentes. Dans ce délai de 2 mois, le Client ne pourra pas programmer de nouveaux Traitements ou procéder à de nouvelles souscriptions de Traitements mais uniquement accéder aux données relatives aux Traitements réalisées avant l'envoi dudit courriel de résiliation.

Pendant toute la durée de validité du compte membre du Client, les Traitements réalisés pourront être accessibles par le Client.

ARTICLE 12 - COMMUNICATION

Sans préjudice aux stipulations de l'article 14, le Client autorise le Prestataire, pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de deux (2) ans à compter de sa cessation pour une quelconque raison que ce soit, à communiquer, sur tout support et par tout moyen, l'existence du référencement du Client auprès du Prestataire au titre du présent Contrat. A cet effet, le Prestataire pourra utiliser le logo du Client sur son site internet ou sur tout autre support de communication.

ARTICLE 13 - NON-CONCURRENCE

Le Client, pendant toute la durée du Contrat, et pendant une période de douze (12) mois à compter de la cessation du Contrat pour une quelconque cause que ce soit, s'engage sur l'ensemble du territoire Monde:

- (a) à ne pas créer, exploiter ou exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs Tiers, directement ou indirectement, une activité directement concurrente à l'activité effectivement exercée par le Prestataire et/ou la Plateforme à savoir l'exploitation d'une plateforme ou logiciel permettant de calculer des traitements laser pour la presbytie fonctionnant pour les lasers Excimer de la marque Alcon/WaveLight ;
- (b) à ne pas prendre un quelconque intérêt personnel, directement ou indirectement, au sein d'une société directement concurrente du Prestataire et/ou de la Plateforme ;
- (c) à ne pas inciter ou aider un ou plusieurs Tiers à enfreindre, ou à tenter d'enfreindre, l'une quelconque des interdictions stipulées ci-avant

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Pour les besoins des présentes, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » recouvrent toutes informations ou tous documents divulgués par chacune des Parties à l'autre Partie, par écrit ou oralement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous modèles de conception,

secret des affaires, savoir-faire, documents financiers ou commerciaux, modèles et résultats de calcul, ou plus généralement tous moyens de divulgation de l'Information Confidentielle pouvant être choisis par chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie.

Toutefois, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » ne recouvrent pas les informations :

- (i) qui sont, ou seront à l'époque où elles seraient révélées, disponibles et connues du public autrement que du fait d'une divulgation faite en violation des présentes dispositions ;
- (ii) qui ont été ou seraient communiquées à l'une des Parties par un tiers qui ne serait, ni directement, ni indirectement liée à l'autre Partie ou l'un de ses représentants;
- (iii) qui ont été développées par l'une des Parties sur la base d'autres informations que les Informations Confidentielles ; ou
- (iv) divulguées ou annoncées au public d'un commun accord entre les Parties.

Pendant toute la durée du présent Contrat et pendant cinq (5) ans à compter de la date de la cessation du Contrat pour une quelconque raison que ce soit, les Parties s'engagent à ne pas divulguer d'une quelconque manière que ce soit y compris verbalement les Informations Confidentielles sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, elles s'engagent à :

- protéger et garder strictement confidentielles, et traiter avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance les Informations Confidentielles émanant de l'autre Partie ;
- ne pas divulguer de manière interne qu'à ses seuls salariés ou sous-traitants et exclusivement lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne exécution des présentes ;
- ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par l'autre Partie et ce, de manière spécifique, toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie, devront être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande.

Dans le cas où les obligations légales ou réglementaires de l'une des Parties, notamment à la suite d'une requête émanant d'une autorité judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de réglementations qui lui seraient applicables, imposeraient de communiquer à un tiers ou de rendre publiques des Informations Confidentielles, cette Partie y sera autorisée.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - CONVENTION DE PREUVE

Le présent contrat est régi par le droit français.

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre les Parties.

Ainsi, le Prestataire pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par ce dernier, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

ARTICLE 16 - DIVISIBILITÉ - INDÉPENDANCE DES PARTIES

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, pour quelle que cause que ce soit, par une juridiction compétente, la validité des autres stipulations du Contrat ne sera en aucune manière affectée ni compromise et les Parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la stipulation litigieuse par une stipulation ayant les mêmes effets économiques que la stipulation initiale.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Les Parties déclarent expressément ne pas vouloir par les présentes créer dans leurs rapports une société ayant la personnalité morale, ni une société en participation, ni une société créée de fait.

ARTICLE 17 - INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Le Client dispose, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, d'un droit d'accès aux données qui le concernent, ainsi que d'un droit de modification, de rectification et de suppression de celles-ci. Il lui suffit, pour exercer ce droit, de contacter le Prestataire à l'adresse suivante : Presbycor - 14 rue Paul Déroulède, 06000 Nice ou l'adresse électronique suivante : contact@presbycor.com . La demande du Client sera traitée dans un délai de trente (30) jours.

Les données personnelles relatives au Client recueillies par le Prestataire tout au long de l'exécution des prestations ne sont destinées que pour les besoins de l'exécution des prestations et pourront être communiquées à tout Tiers pour les besoins du Contrat à l'instar d'éventuels sous-traitants.

Le Prestataire conserve les données personnelles du Client sur ses propres serveurs et s'engage à maintenir strictement confidentielles ces données, lesquelles seront conservées pour une durée de deux (2) ans à compter de l'expiration pour quelque motif que ce soit du présent contrat. Elles seront, par la suite, uniquement conservées à titre d'archive aux fins d'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat qui peuvent être archivées conformément aux dispositions du code de commerce relatives à la durée de conservation des livres et documents créés à l'occasion des activités commerciales.

ARTICLE 18 - LITIGES

Tout différend qui naîtra de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites ou conséquences du présent contrat sera soumis, dans l'hypothèse où le litige serait porté devant les juridictions civiles, devant le Tribunal de commerce de Nice auquel il est fait attribution de compétence.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.